

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, Le Quatorze Novembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 5 Novembre 2024

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	10
Excusés	3

Présents : BOLLE Marie-Claire, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : BRETON Marc, NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice

Secrétaire de séance : BOLLE Marie-Claire

DÉLIBÉRATION N°2024-45 – convention relative à l'éclairage extérieur du stade

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la convention relative à l'éclairage extérieur
du stade a été signée en janvier 2021 pour une période de 4 ans et se termine au 31/12/2024.

Afin de répondre au plus juste aux attentes et besoins des collectivités, Sorégies travaille
actuellement sur une nouvelle offre qui sera commercialisée à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Afin de couvrir l'année 2025, Sorégies propose un avenant à la convention reprenant uniquement
l'offre de base (les interventions de dépannage prises en charge sont le remplacement des lampes,
des condensateurs, des ballasts ou des amorceurs défectueux. Pour toute autre panne un devis de
remise en état de fonctionnement sera envoyé à la collectivité.)

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la
convention relative à l'éclairage extérieur de stade pour l'année 2025.

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 15 Novembre 2024

La secrétaire de séance
Marie-Claire ROUFF



Le Maire
Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20241114-D45_2024-DE
Reçu le 19/11/2024